

# Commune de Saint-Pouange

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Bulletin d'informations, Avril 2025



TROYES  
CHAMPAGNE  
MÉTROPOLE

# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

### Pourquoi réviser le PLU ?

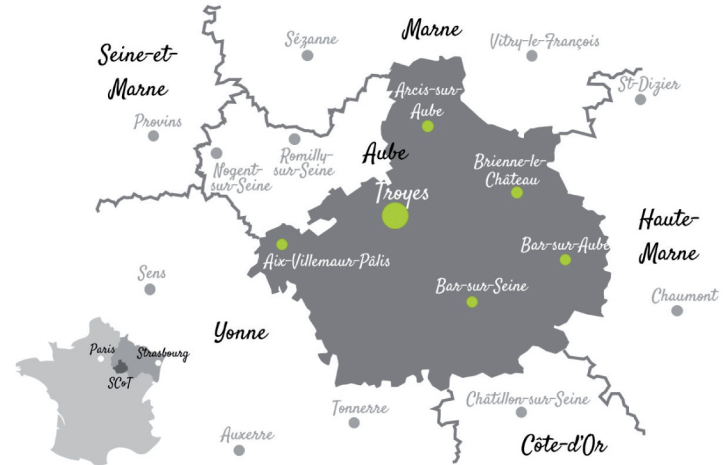
La commune est intégrée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube et le PLU doit être compatible avec les objectifs de ce document qui fixe de grandes orientations d'aménagement et de développement durables.

De plus, la loi Climat et Résilience a renforcé les obligations en matière de réduction de la consommation d'espaces.

Cette révision est aussi l'occasion de se fixer des objectifs pour l'avenir de la commune qui vous ont été présentés lors de la première réunion publique.

Ces objectifs ont depuis été traduits dans un plan de zonage et un règlement écrit qui vous seront présentés lors d'une réunion publique **le Mardi 29 Avril 2025 à 19 heures**.

Périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube



### Où en sommes nous ?

Le projet de territoire a été traduit au sein d'un zonage et d'un règlement écrit. Les élus ont fait le choix de réaliser un travail visant, la préservation des espaces d'intérêts (architecturaux, naturels, agricoles, de services, ...) et permettant d'accueillir de nouvelles constructions.

Cette approche qualitative permet de travailler à la mise en valeur du territoire. (voir ci-après)



## Comment mettre en valeur le territoire ?

Le projet de territoire a fait des choix visant à mettre en valeur le territoire au travers de :

- ⌘ La protection des corps de ferme
- ⌘ Des constructions nouvelles et de la réhabilitation du bâti ancien
- ⌘ La protection des espaces de jardins et de vergers
- ⌘ Le confortement des équipements et des services à la population
- ⌘ La protection des grands ensembles naturels
- ⌘ Le confortement des activités agricoles existantes et notamment du lycée agricole



## Participez à la révision !

Nous vous invitons à venir échanger sur ces documents lors  
d'une réunion publique qui se tiendra  
**le Mardi 29 Avril 2025 à 19 h**  
à la salle polyvalente Henri Febvre  
*14 rue des Pâtures, Saint-Pouange*